

PAR COURRIEL

Québec, le 17 juin 2026



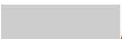
Objet : Ententes intergouvernementales canadiennes signées le 2 juin 2026



Le 2 juin 2026, le gouvernement du Québec a annoncé la conclusion de nouvelles ententes intergouvernementales avec le gouvernement du Canada. Ces ententes, totalisant près de 10 milliards de dollars, permettront d'appuyer des projets dans les secteurs de la santé, du transport collectif, du logement et de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de travaux que nous menons en lien avec les ententes intergouvernementales canadiennes, nous souhaitons prendre communication des ententes annoncées le 2 juin dernier. Plus particulièrement, nous avons besoin de consulter les éléments qui s'y trouvent et qui pourraient avoir une incidence sur le respect des obligations de l'Administration prévues dans la *Charte de la langue française*. Comme vous le savez, nous avons notamment pour fonction de surveiller l'exécution des obligations que cette loi impose à l'Administration.

S'il vous était possible de nous les transmettre d'ici deux semaines, soit d'ici le 30 juin prochain, nous vous en serions reconnaissants. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, , l'expression de mes salutations distinguées.

Le commissaire à la langue française,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Benoît Dubreuil

c. c. : M. Éric Poirier, commissaire adjoint à la langue française,
Commissaire à la langue française